



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS,  
D'ÉDUCATION ET PSYCHOLOGUES  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

**Arrêté portant avancement d'ancienneté par bonification d'échelon - Année scolaire 2023/2024  
Corps des conseillers principaux d'éducation**

Le recteur de la région académique Provence – Alpes – Côtes d'Azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble de la loi n°84-16 du 11/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°70-738 du 12/08/1970 modifié relatif au statut particulier des conseillers principaux d'éducation ;

Arrête :

Article 1 : la liste des conseillers principaux d'éducation classe normale bénéficiant d'un avancement accéléré au 7<sup>e</sup> échelon est établie comme suit :

GAZDA	CORALIE
MONNOT	ANAIS
RISTORI	MAUD

Article 2 : la liste des conseillers principaux d'éducation classe normale bénéficiant d'un avancement accéléré au 9<sup>e</sup> échelon est établie comme suit :

MAUREL	JEREMY
RAMOND	SONIA
ROUX	DAISY

Article 3 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté

**Fait le 22/04/2024**

Pour le recteur et par délégation  
Le secrétaire général de l'académie

**Bruno MARTIN**